

PROCÈS-VERBAL DE LA 622^e RÉUNION RÉGULIÈRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET DES PROFESSEURES DE L'UQTR Jeudi 6 mai 2021 à 13 h (ZOOM)

Présences

Professeur Gilles Bronchti, président
Professeure Sonia El Euch, vice-présidente aux relations de travail
Professeur Marc Beauregard, vice-président aux affaires syndicales
Professeur Georges Abdul-Nour, vice-président aux affaires universitaires
Professeure Marianne Paul, vice-présidente aux services à la collectivité
Professeur Pier-Luc Lajoie, trésorier
Professeure Lyne Cloutier, secrétaire
M^{me} Diane Beauchemin, conseillère aux relations de travail
M. François Landry, conseiller aux affaires universitaires

Invité.e.s pour le point 7 *Qualité de vie au travail*

M. Mathieu Desjardins, directeur, Service des ressources humaines
Mme Nathalie Cardinal, conseillère en gestion des ressources humaines
Mme Chantal Turgeon, conseillère en gestion des ressources humaines
Mme Josée Asselin, conseillère en gestion des ressources humaines
M. Pierre Pinsonnault, rédacteur, Service des communications et des relations avec les diplômés

Gilles Bronchti préside la réunion et François Landry agit à titre de secrétaire.

CX622-06-05-2021-00 **Projet d'ordre du jour**

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès-verbal de la 621^e réunion – 22 avril 2021
4. Affaires découlant
5. Correspondance et information
 1. RAS d'avril
6. Rapport des officières et des officiers
7. Invité.e.s - Qualité de vie au travail
8. Entente sur les conséquences du lock-out
9. Procédure de nomination pour la direction intérimaire au Département des sciences de l'éducation
10. Auditeur 2020-2021
11. Délégations aux comités syndicaux et universitaire
12. Projet d'ordre du jour du conseil syndical du 20 mai
13. Affaires nouvelles

1. Représentant CRAC
2. Représentants CIRRAC
3. Délégations Conseil fédéral FQPPU
4. Horaire de travail du personnel
14. Date de la prochaine réunion : 27 mai 2021
15. Clôture de la réunion

CX622-06-05-2021-01 Ouverture de la réunion

Le président souhaite la bienvenue aux membres du comité exécutif à cette première réunion de 2021-2022. Le président indique que les officières et les officiers doivent se retirer de la réunion si un sujet traité les place en situation d'apparence de conflit d'intérêts. Le président demande aussi aux officières et aux officiers de se retirer des comités d'évaluations de leur département durant leur mandat au syndicat afin de préserver la neutralité du Syndicat.

CX622-06-05-2021-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le président présente l'ordre du jour de cette réunion.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

CX622-06-05-2021-03 Lecture et adoption du procès-verbal de la 621^e réunion

CX621 – 22 avril 2021

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 621^e réunion du comité exécutif tenue le 22 avril 2021.

CX622-06-05-2021-04 Affaires découlant

Le président parcourt les sujets figurant aux affaires découlant.

Le comité de promotion s'est réuni les 5 et 6 mai. Selon les membres professeur.e.s, le document *Critères, méthodes et modalité d'évaluation* aurait besoin d'une révision. Le comité des affaires universitaires pourra étudier ledit document et émettre des recommandations au VREF et à la commission des études.

La VPSC se joint à la réunion.

CX622-06-05-2021-05 Correspondance et information

Le trésorier informe que les retenues à la source d'avril 2021 ont été payées :

- ARC : 3 109 \$;
- MRQ : 6 660 \$.

CX622-06-05-2021-06 Rapports des officières et des officiers

Président

- Le président revient sur le dossier de la CASSI. La direction du Service des relations de travail a entre ses mains le matériel vendu. Elle serait dans l'impossibilité de nommer les noms des auteurs ou autrices du manuel. Le président précise qu'il pourrait s'agir d'un cas de plagiat que l'administration de l'UQTR tente de se justifier. Le président rencontrera M^e Houda Souissi pour faire le point.
- Le président a rencontré l'Intersyndicale des personnels le 28 avril pour préparer une rencontre avec le recteur le 30 avril concernant le vice-

rectorat aux ressources humaines. Le président indique que le recteur y voit un problème de culture universitaire. Le recteur a mentionné vouloir s'intéresser à ce problème soulevé par l'ensemble des syndicats. Le président rappelle qu'une rencontre similaire s'était déroulée à l'automne, mais que peu de changements n'avaient été clairement identifiés depuis.

VPRT et VPAS

- La VPRT et le VPAS font le point sur le cheminement des dossiers en cours.
- La VPRT et le VPAS indiquent avoir participé à une réunion extraordinaire du conseil fédéral de la FQPPU le 3 mai. L'enjeu de la réunion était de discuter du Comité d'experts du Gouvernement du Québec sur la reconnaissance de la liberté académique. Une résolution adoptée à l'unanimité demande à ce Comité d'experts que la FQPPU soit consultée sur la pertinence et le contenu d'un sondage destiné aux professeur.e.s. Ce sondage serait acheminé par les administrations des universités, contrevenant ainsi aux conventions collectives.
- La VPRT et le VPAS ont participé à une réunion du comité conjoint des relations de travail. Il a été question des cours en appoints dans l'appréciation de la qualité des enseignements. Ces cours ne sont habituellement pas considérées dans le dossier de promotion, mais certains départements les considèrent. Le CRT discutera sur la possibilité d'uniformiser la pratique.
- La VPRT explique que les discussions avec la direction du Service des relations de travail se poursuivent concernant le calcul de la tâche d'enseignement au retour d'un long congé. Le Syndicat a proposé de calculer sur une base trimestrielle, alors que l'administration se cantonne dans sa position de calcul sur une période de 12 mois. Des scénarios de calculs ont été demandés au Service des ressources humaines.
- La VPRT revient sur la lettre d'entente (tâches) en lien avec la Covid-19. Seize (16) professeur.e.s ont demandé une reconnaissance de tâche, telle que le permet cette lettre. La majorité des demandes (14) ont été refusées, car, selon le DGAAP, le lien avec la Covid n'est pas établi. La VPRT rappelle que la lettre fait mention de circonstance et non de lien. La VPRT, le VPAS et le président demanderont des explications.
- La VPRT présente un estimé sommaire du coût relatif à l'entente sur les embauches au 1^{er} décembre 2018 : 30 000 \$. Des professeur.e.s pourront être ajouté à la liste, car il reste des dossiers à étudier.
- La VPRT indique avoir reçu la version finale de la lettre d'entente sur les conséquences du lock-out. Une relecture est nécessaire avant l'apposition des signatures du Syndicat.

VPAU

- Le VPAU indique avoir participé à une réunion traitant de la lettre d'entente sur le projet-pilote du processus d'embauche. Le comité a décidé de reconduire le projet-pilote d'une année. Le VPAU a demandé à modifier le calendrier en avançant le début du processus de la 2^e vague au mois de mai. Le VPAU annonce que le processus d'embauche tiendra dorénavant compte du long terme et des départements à risques en raison du départ à la retraite des professeur.e.s.

- Le VPAU indique qu'il y aura 459,67 postes occupés l'an prochain et que le plancher d'emploi devrait être fixé à 449,67. En 2021-2022, 16 départs à la retraite sont actuellement prévus.

VPSC

- La VPSC informe ses collègues que la trame narrative de la seconde capsule vidéo du 50^e du Syndicat est prête à être enregistrée.
- Toujours dans le cadre des activités du 50^e, la VPSC a reçu le texte du second bulletin historique.
- La VPSC annonce que l'ensemble des bourses octroyées aux élèves d'écoles secondaires et aux étudiants des collèges pour l'année 2020-2021 ont été attribuées. Le processus pour les bourses à remettre en 2021-2022 est débuté.

Trésorier

- Le trésorier présente l'état des résultats 2021-2022 au 31 avril, soit au premier mois de l'exercice financier. Les dépenses se chiffrent à 57 242 \$.
- Le trésorier a pris contact avec l'auditeur. Le trésorier reviendra sur ce sujet au point 10 de ce présent ordre du jour.

Secrétaire

- La secrétaire informe ses collègues qu'elle est en mode apprentissage des règles de fonctionnement des différentes instances du Syndicat. La secrétaire est à préparer l'animation de la prochaine réunion du conseil syndical.

CX622-06-05-2021-07 Invité.e.s – Qualité de vie au travail

Ce point est traité avant le point 6 Rapport des officières et des officiers.

Le président accueille et présente M. Mathieu Desjardins, directeur, Service des ressources humaines, Mme Nathalie Cardinal, Mme Chantal Turgeon, et Mme Josée Asselin, conseillères en gestion des ressources humaines, et M. Pierre Pinsonnault, du Service des communications et des relations avec les diplômés, pour une présentation du projet de plan d'action issu de l'Initiative sur la Qualité de vie au travail.

Mme Nathalie Cardinal présente au comité exécutif le résultat des travaux menés par le comité de qualité de vie au travail et le projet de plan d'action destiné aux professeur.e.s comprenant les cinq idées porteuses.

Après une période de discussions, le président remercie les invité.e.s et leur rappelle qu'elles et ils seront les bienvenu.e.s à présenter ledit projet lors de la réunion du conseil syndical du 20 mai.

Le VPAU se joint à la réunion.

CX622-06-05-2021-08 Entente sur les conséquences du lock-out

Le président demande au CAU de présenter le point.

Le CAU rappelle que la consultation auprès des 139 professeur.e.s concerné.e.s par la possibilité de rachat du RRUQ, découlant de l'entente sur les conséquences

du lock-out, débute ce 7 mai. Des rappels seront faits les 10, 13 et 17 mai, et l'échéance pour répondre est fixée au lundi 17 mai à 23h59.

Le RRUQ a procédé à l'envoi d'une proposition de rachat du régime de retraite aux 139 professeur.e.s ayant choisi l'option B ou C lors de la consultation initiale de mars 2021. Ces professeur.e.s devront valider leur choix à la lumière de la proposition individualisée émise. Ceux et celles qui ne valideront pas leur choix, en faisant parvenir le questionnaire prévu à cet effet, et dans les délais convenus, se verront attribuer l'option A par défaut. Dans le projet de *lettre relative au grief 2018-05 concernant les conséquences du lock-out*, il est indiqué au paragraphe 5 que « Dans le cas où un professeur admissible omettrait de communiquer son choix, le Syndicat précisera à l'Université l'option qui devrait être appliquée ».

CONSIDÉRANT	le projet de lettre d'entente relative au grief 2018-05 concernant les conséquences du lock-out ;
CONSIDÉRANT	la proposition de rachat du RRUQ ;
CONSIDÉRANT	la consultation du Syndicat pour la validation du choix d'option ;
CONSIDÉRANT	l'échéance fixée au 17 mai 2021 à 23h59 pour valider le choix d'option ;

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu d'attribuer l'option A aux professeur.e.s concerné.e.s n'ayant pas acheminé leur validation de choix d'option au plus tard le lundi 17 mai 2021 à 23h59.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, le président déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

CX622-06-05-2021-09 Procédure de nomination pour la direction intérimaire au Département des sciences de l'éducation

La VPRT se retire de la réunion.

Le président revient sur le processus de nomination de l'actuelle codirection au Département des sciences de l'éducation (*voir PVCX616-14-01-2021-08*). Le mandat se termine le 31 mai et il n'y a aucune candidature unique. Les deux codirections désirent se faire réélire. Le président précise qu'il n'y a pas de discussions ni avec l'administration de l'UQTR ni avec le Syndicat et qu'il n'y a pas de résolution de l'assemblée départementale pour aller de l'avant avec une codirection.

Après discussions, les membres du comité exécutif se montrent favorables à ce qu'une direction intérimaire soit désignée étant donné que la convention collective prévoit un processus à respecter et que, s'il ne peut être suivi, une direction intérimaire peut être désignée. Avant d'en arriver à cet intérim, le Département devra démontrer les démarches qu'il a entreprises pour tenter de régler la situation qui prévaut.

La VPRT rejoint la réunion.

CX622-06-05-2021-10 Auditeur 2020-2021

Le trésorier rappelle à ses collègues que l'assemblée générale du 9 septembre 2020 avait désigné la firme Deloitte S.E.N.C.R.L/s.r.l. pour auditer les états financiers du Syndicat pour 2020-2021. Le trésorier indique que les activités trifluviennes de la firme ont été vendues au cabinet MNP. Le trésorier précise que l'entente a été transférée et que l'équipe demeure la même. Le trésorier s'est assuré que les critères du Syndicat pour le choix d'une firme sont respectés :

- Firme comptable de la région ;
- Accueil des stagiaires de l'UQTR ;
- Entente minimale de 3 ans, renouvelable chaque année pour un maximum de 5 ans en tout (Deloitte en est à sa 4^e année).

CONSIDÉRANT la désignation par l'assemblée générale du 9 septembre 2020 de la firme Deloitte S.E.N.C.R.L/s.r.l. de Trois-Rivières pour auditer les états financiers du SPPUQTR pour l'année 2020-2021 ;

CONSIDÉRANT le rachat de Deloitte S.E.N.C.R.L/s.r.l. de Trois-Rivières par la firme MNP S.E.N.C.R.L/s.r.l. ;

CONSIDÉRANT les explications du trésorier ;

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu de recommander au conseil syndical de prendre acte du rachat de Deloitte S.E.N.C.R.L/s.r.l. de Trois-Rivières par MNP S.E.N.C.R.L/s.r.l. et considérer l'audit de 2020-2021 comme la 4^e année de l'entente.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, le président déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

CX622-06-05-2021-11 Délégations aux comités syndicaux et universitaires

Le président demande au CAU de présenter le point.

Le CAU indique que le conseil syndical du 20 mai veillera à confirmer les membres des différents comités du Syndicat pour l'année 2021-2022.

Le CAU contactera les membres actuels des comités pour connaître leur intention à renouveler leur mandat. Par la suite, la secrétaire sollicitera l'ensemble à des professeur.e.s pour pourvoir les postes vacants.

Concernant les comités universitaires auxquels le Syndicat y dépêche un.e représentant.e, le CAU explique que les dates de renouvellement de mandat varient et que plusieurs de ces comités ne se sont pas réunis durant la dernière année, voire les deux dernières années. Le CAU propose que le comité exécutif ou le conseil syndical désigne les membres à ces comités lorsque le Syndicat sera interpellé à ce sujet.

Les membres du comité exécutif se montrent favorables à cette manière de procéder.

Le VPAS indique qu'il souhaite créer un comité de réflexion sur les directions départementales pour discuter des difficultés vécues par celles-ci. Le VPAS

souligne que cette initiative est justifiée en considérant le nombre important de départements qui sont aux prises avec un manque d'intérêt pour cette fonction qui résultera au recours à des administrations déléguées et à la mise sous tutelle. Le VPAS mentionne que le comité pourrait être composé de sept directions de départements provenant des familles disciplinaires identifiées comme telle par la commission des études.

Après discussions, les membres du comité exécutif sont en accord pour la création du Comité de réflexion sur les directions départementales. Le VPAS interpellera l'ensemble des directions départementales.

CX622-06-05-2021-12 Projet d'ordre du jour du conseil syndical du 20 mai

La secrétaire présente un projet d'ordre du jour de la 342^e réunion du conseil syndical du 20 mai 2021.

1. Ouverture de la réunion
2. Vérification du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Rapport du comité des relations de travail
5. Mieux connaître sa convention collective
6. Invité.e.s - Qualité de vie au travail
7. Session automne 2021
8. Auditeur 2020-2021
9. Délégations aux comités syndicaux et universitaire
10. Lecture et adoption du procès-verbal de la 341^e réunion
11. Tribune des délégué.e.s
12. Information et dépôt de documents
 1. Agenda syndical de mai et juin 2021
 2. Dépôt des procès-verbaux du comité exécutif (620^e et 621^e réunions)
13. Affaires nouvelles
14. Date de la prochaine rencontre : 16 septembre 2021
15. Clôture de la réunion

CX622-06-05-2021-13 Affaires nouvelles

1. Représentant CRAC

Le trésorier précise que la prochaine réunion du comité réseau sur les assurances collectives (CRAC) se tiendra le 14 mai. Le trésorier sortant, Sylvain Beaudry, y participera.

La secrétaire indique que pour l'année 2021-2022, le comité exécutif doit procéder à un changement de représentant à ce comité.

CONSIDÉRANT	la résolution <i>CX612-05-11-2020-12 Représentant du Syndicat au CRAC</i> ;
CONSIDÉRANT	la prise de retraite du professeur Sylvain Beaudry ;
CONSIDÉRANT	l'élection du professeur Pier-Luc Lajoie au poste de trésorier du SPPUQTR le 25 mars ;
CONSIDÉRANT	la volonté du professeur Pier-Luc Lajoie de solliciter un mandat pour l'année 2021-2022 au CRAC à compter du 15 mai 2021 ;

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu de désigner le professeur Pier-Luc Lajoie comme représentant du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR au Comité réseau sur les assurances collectives (CRAC).

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, le président déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

2. Représentant.e.s CIRRAC

La secrétaire indique que pour l'année 2021-2022, le comité exécutif doit procéder à la désignation de ses représentant.e.s au Cartel Intersyndical sur les Régimes de Retraite et les Assurances Collectives (CIRRAC).

CONSIDÉRANT	la prise de retraite du professeur Sylvain Beaudry ;
CONSIDÉRANT	l'élection du professeur Pier-Luc Lajoie au poste de trésorier du SPPUQTR le 25 mars ;
CONSIDÉRANT	la volonté de Diane Beauchemin, conseillère aux relations de travail, de solliciter un renouvellement de mandat ;
CONSIDÉRANT	la volonté de la professeure Marianne Paul d'agir à titre de substitut ;

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu de désigner Pier-Luc Lajoie, professeur et trésorier au SPPUQTR, et Diane Beauchemin, conseillère aux relations de travail au SPPUQTR, comme représentant.e.s du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR au Cartel Intersyndical sur les Régimes de Retraite et les Assurances Collectives (CIRRAC) pour l'année 2021-2022 et de nommer Marianne Paul, professeure et vice-présidente aux services à la collectivité au SPPUQTR, à titre de substitut.

3. Délégation conseil fédéral FQPPU

La secrétaire indique que pour l'année 2021-2022, le comité exécutif doit procéder à la désignation de ses représentant.e.s au conseil fédéral de la FQPPU.

CONSIDÉRANT	la composition du conseil fédéral de la FQPPU ;
CONSIDÉRANT	l'intérêt du président, de la VPRT, du VPAS et du VPAU à être les représentants du SPPUQTR ;

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu de désigner Gilles Bronchti, président, Sonia El Euch, vice-présidente aux relations de travail, comme représentant.e.s du SPPUQTR au conseil fédéral de la FQPPU pour l'année 2021-2022 et membres votants, et Marc Beauregard, vice-président aux affaires syndicales, et Georges Abdul-Nour, vice-président aux affaires universitaires, à titre d'observateurs.

4. Horaire de travail du personnel

Le président demande au CAU de présenter le point.

Le CAU explique que la convention collective du Syndicat du personnel professionnel de l'UQTR sert de cadre de référence pour établir les conditions de travail du personnel du SPPUQTR. À l'article 7-1 *Horaire de travail* de cette convention collective du Syndicat du personnel professionnel (2019-2024), il est écrit :

7-1.00 HORAIRE DE TRAVAIL

7-1.01 a) La semaine régulière de travail est de trente-cinq (35) heures réparties normalement en cinq (5) jours consécutifs de travail de sept (7) heures chacun, du lundi au vendredi entre 8 h 30 et 17 h.

b) La durée de la semaine régulière de travail est réduite à trente-deux (32) heures, sans réduction de traitement régulier pour une période maximale de dix (10) semaines à être déterminée d'année en année par l'Université, mais comprise entre le 1er juin et le 31 août de chaque année.

Le CAU rappelle que le SPPUQTR avait déjà autorisé la semaine de travail de 4.5 jours durant les mois d'avril à la mi-juin comme indiqué dans les *PV CX-455-08-04-10-11 Horaire du secrétariat*, puis reconduit l'année suivante, comme indiqué dans le *PV CX-468-07-04-11-13 Horaire du secrétariat*. Le CAU poursuit en mentionnant que la pratique de la semaine de 4.5 jours s'est poursuivie au fil des années et l'usage est devenu une semaine de 32 h, sans réduction de traitement (35h rémunérées) lorsque la convention collective du Syndicat du personnel professionnel de l'UQTR est devenue le cadre de référence du SPPUQTR. L'an dernier, en raison de la pandémie et de la charge de travail qui en a découlé cette modalité d'horaire n'a pas été appliquée.

Le président invite les membres du comité exécutif à poser leur question, puis il invite le conseiller et la conseillère à se retirer.

Le président déclare le huis clos à 17h25.

CX622-06-05-2021-13 R250

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu de réduire la semaine régulière de travail de trois heures, sans réduction de traitement (35h rémunéré), à compter de la semaine du 10 mai 2021 jusqu'à la fermeture des bureaux pour la période estivale (six semaines), puis pour les semaines du 16 août et du 23 août 2021, pour un total de huit semaines.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, le président déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

CX622-06-05-2021-14 Date de la prochaine réunion

Le président annonce que le comité exécutif se réunira le jeudi 27 mai 2021.

CX622-06-05-2021-15 Clôture de la réunion

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 30.

Gilles Bronchti
Président

François Landry
Secrétaire de la rencontre